



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 FÉVRIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Dorian ALDEGHERI (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / Stade Toulousain Rugby du 17 février 2018 (J17 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé **qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire** à l'encontre de M. Dorian ALDEGHERI.

François DA ROS (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Section Paloise Béarn Pyrénées du 17 février 2018 (J17 TOP 14), M. François DA ROS est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la tête* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. François DA ROS avec le CA Brive Corrèze Limousin, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 3 mars 2018 inclus.

M. François DA ROS sera donc requalifié à compter du 4 mars 2018.

David AURADOU (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre USON Nevers Rugby / Stade Montois Rugby du 16 février 2018 (J23 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres d'1 semaine** à l'encontre de M. David AURADOU pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Montois Rugby, cette interdiction s'étendra jusqu'au 1^{er} mars 2018 inclus.

M. David AURADOU pourra donc à nouveau accéder au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à compter du 2 mars 2018.

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement à l'encontre du Stade Montois Rugby** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

Gonzalo QUESADA (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / Biarritz Olympique Pays Basque du 16 février 2018 (J23 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres d'1 semaine** à l'encontre de M. Gonzalo QUESADA pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Biarritz Olympique Pays Basque, cette interdiction s'étendra jusqu'au 2 mars 2018 inclus.

M. Gonzalo QUESADA pourra donc à nouveau accéder au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à compter du 3 mars 2018.

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement à l'encontre du Biarritz Olympique Pays Basque** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FC GRENOBLE RUGBY : A la suite d'un incident intervenu lors de la rencontre FC Grenoble Rugby / US Montalbanaise du 18 février 2018 (J23 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 6 000 €** à l'encontre du FC Grenoble Rugby au motif de « *Désordre occasionné par le public* » et plus particulièrement « *Trouble causé dans l'enceinte sportive (jet d'objet)* ».

Fred QUERCY (USON NEVERS RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres USON Nevers Rugby / RC Narbonne Méditerranée du 10 novembre 2017 (J12 PRO D2), USON Nevers Rugby / Stade Montois Rugby du 16 février 2018 (J23 PRO D2) et RC Vannes / USON Nevers Rugby du 23 février 2018 (J24 PRO D2), M. Fred QUERCY est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 28 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Fred QUERCY avec l'USON Nevers Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 2 mars 2018 inclus.

M. Fred QUERCY sera donc requalifié à compter du 3 mars 2018.

Steven SETEPHANO (FC GRENOBLE RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres FC Grenoble Rugby / Stade Montois Rugby du 1^{er} septembre 2017 (J3 PRO D2), FC Grenoble Rugby / AS Béziers Hérault du 15 septembre 2017 (J5 PRO D2) et RC Narbonne Méditerranée / FC Grenoble Rugby du 23 février 2018 (J24 PRO D2), M. Steven SETEPHANO est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 28 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Steven SETEPHANO avec le FC Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 2 mars 2018 inclus.

M. Steven SETEPHANO sera donc requalifié à compter du 3 mars 2018.